

Le 20^e jour de Janvier 1714. après plusieurs
Et publication de Chartes faites en l'Église de Manneville
publiques dudit fait et Église de Manneville
guyot entre Jean Serj fils de défunt Michel
Serj et Marguerite de Tou ses parents et sœurs
de son père de Manneville et Anne Lepille
fille de défunt Louis Lepille et Anne Marteau
vivaute de cette paroisse sans que de l'Église
aucun Supplément ont été faits par nous
Messieurs Joseph Serj et Qué de l'Église
par la permission de Messieurs les Prêtres de l'Église
En présence des parents et amis volontaires
Jean Guillaud
ni eod. La. Margneij

J. Serj

J. Serj
Jean Guillaud
Jean Guillaud